



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

DOM : Guyane

Question écrite n° 37943

## Texte de la question

M. André Gérin attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les conditions de sécurité sanitaire des écoles situées sur les fleuves Maroni et Oyapock en Guyane. La qualité de l'eau présente de réels risques pour la santé des enfants de ces écoles ainsi que pour les populations habitant ce secteur. Un rapport du préfet de Guyane d'octobre 1999 fait état de cette situation. L'eau polluée est impropre à la consommation. Le syndicat national unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et PEGC de Guyane constate qu'aucune disposition n'est prise pour assurer la sécurité des élèves. Le SNUIPP s'étonne que la décision de fermeture provisoire et immédiate des écoles ne soit pas prise le temps de mettre en place des mesures de sécurité adéquates. Il lui demande quel dispositif de sécurité sanitaire il entend mettre en oeuvre dans ces écoles pour permettre à nouveau aux élèves de boire de l'eau potable.

## Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention du secrétaire d'Etat à l'outre-mer sur les conditions de sécurité sanitaire des écoles situées sur les fleuves Maroni et Oyapock en Guyane, notamment sur le problème posé par la qualité de l'eau. Un bilan a été établi par les services départementaux de la direction départementale des affaires sanitaires et sociales après des contrôles sanitaires effectués sur le Maroni et sur l'Oyapock au cours des mois de mai et de septembre 1999. A l'issue de ces contrôles, il apparaît que la situation doit, dans l'ensemble, être améliorée notamment sur le site d'Antécume-Pata. Des mesures ont été prises et sont à développer, ainsi, sur le plan des infrastructures, des améliorations sont attendues à court terme, en particulier la mise en oeuvre de la nouvelle station d'Assissi-Loca, qui sera alimentée par de nouveaux forages et la réalisation de forages pour l'alimentation en eau des communes de Papaïchton et d'Apaguy. Sur le plan humain, le recrutement et la formation de nouveaux personnels seront organisés pour assurer notamment la maintenance des installations du Haut Maroni. A moyen terme, l'implantation de nouvelles stations de distribution est envisagée pour étendre l'alimentation en eau potable à d'autres villages du Maroni. Un recensement de l'ensemble des pôles d'habitat du Maroni a été réalisé dans le cadre du schéma directeur d'alimentation en eau potable et une provision de crédits sera inscrite au prochain contrat de plan au titre de ce schéma. Le développement de l'alimentation en eau potable et la densification de l'habitat dans ces zones nécessitent de mener une réflexion d'ensemble sur les modalités de l'assainissement des communes du fleuve. Une analyse des systèmes de traitement est actuellement en cours afin d'harmoniser la position des différents services de l'Etat dans ce domaine. D'ores et déjà, 79 % de la population guyanaise est desservie par une eau de bonne qualité bactériologique, cette situation devrait s'améliorer grâce à l'évolution des filières de traitement à l'utilisation d'eau souterraine et par l'application de quelques règles simples comme la protection de l'environnement de captage, l'entretien régulier de l'ensemble des ouvrages, le nettoyage et la désinfection systématique des réseaux, la vérification des conditions de réalisation des branchements.

## Données clés

Auteur : [M. André Gerin](#)

**Circonscription** : Rhône (14<sup>e</sup> circonscription) - Communiste

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 37943

**Rubrique** : Outre-mer

**Ministère interrogé** : intérieur

**Ministère attributaire** : outre-mer

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 29 novembre 1999, page 6792

**Réponse publiée le** : 31 janvier 2000, page 733